

## Le Conseil général veille sur les routes pendant l'hiver

**Le Conseil général est en charge de l'entretien des routes durant la période hivernale afin d'assurer les conditions de circulations optimales.**

Comme chaque année pendant le dispositif de viabilité hivernale, mis en place du **18 novembre au 17 mars 2014**, les 122 agents du service des routes du Conseil général veillent à l'entretien et à la pratique du réseau routier départemental. Ils assurent un suivi météo quotidien ainsi qu'une surveillance routière par patrouillage. En fonction de l'évolution des conditions météo, la surface des chaussées subit un traitement préventif par salage ou curatif par raclage.

**37 agents sont mobilisés en astreinte 7j/7, 24h/24. 24 saleuses équipées de lames de déneigement** sont prêtes à intervenir sur les **1406 km de routes surveillées** par le Conseil général. **3800 tonnes de sel** sont stockées sur l'ensemble des dépôts et des réapprovisionnements sont réalisés tout au long de l'hiver.

L'année passée, les équipes sont intervenues 246 fois dont 94 en traitement curatif. Au total 6800 tonnes de sel ont été utilisées.

Pour faire face à des épisodes neigeux exceptionnels, le Conseil général s'est engagé depuis 2011 dans une démarche de partenariat avec la profession agricole. Ainsi, 14 agriculteurs volontaires s'associent aux actions de déneigement sur 15 circuits de routes départementales des secteurs ruraux.

Des actualités concernant la circulation ou le déneigement seront disponibles sur le site Internet [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr) et directement depuis un Smartphone en s'abonnant au profil Facebook du « Conseil général des Yvelines ».

### **Contact presse :**

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77 – 06 65 72 86 35

[aborras@yvelines.fr](mailto:aborras@yvelines.fr)

